

01 OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **26 novembre 2025**, à 19 h, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 223, 2e Avenue, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Alex Veilleux (Saint-Benjamin)
Annie Labbé (Sainte-Aurélie)
Dominique Charrière (Saint-Luc)
Jean Tanguay (Saint-Magloire)
Luce Bisson (Sainte-Sabine)
Pierre Lantagne (Sainte-Rose)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Suzanne Campeau Guenette (Saint-Louis)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Guyda Deblois (suppléant Lac-Etchemin)

Et/ou sont absents à cette séance:

Joan Gagnon (Lac-Etchemin)
Michel Bernard (Saint-Cyprien)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Christian Chabot, préfet suppléant.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, monsieur Pierre-Olivier Gauthier, directeur du service de développement économique, monsieur Éric Guenette, directeur de l'aménagement du territoire et de l'environnement ainsi que madame Marijo Tanguay, adjointe administrative sont présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet suppléant, monsieur Christian Chabot procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2025-11-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025**

03.01 - Suivi au procès-verbal

04 - Adoption des procédures d'élection

**05 - ÉLECTION DU PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT ET DES
MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC**

05.01 - Élection du préfet

05.02 - Élection du préfet suppléant

05.03 - Abrogation du règlement 02-86 - Abolition du comité administratif

05.04 - Création du comité d'orientation

05.05 - Membres des Comités

05.06 - Désignation auprès d'organisme

**06 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

06.01 - Administration

06.01.01 - Liste des comptes à payer

06.01.02 - État des encaissements et déboursés

06.01.03 - Prévision budgétaires 2026

06.01.04 - Calendrier des rencontres 2026

06.01.05 - Contrat d'entretien ménager

06.01.06 - Signature de l'avenant à l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2027

06.02 - Ressources humaines

06.02.01 - Lettre de démission - technicien en évaluation

06.03 - Législation

06.04 - DIRECTION GÉNÉRALE

06.04.01 - Informations de la directrice générale

07 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

07.01 - Signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralité Volet 2 - Développement territorial et le Volet 3 - Vitalisation

**08 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET
COLLOQUES**

08.01 - Intervention du préfet

08.02 - Intervention des membres des comités

09 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

09.01 - Travaux d'entretien du cours d'eau sans nom tributaire de la rivière Famine, en la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford : Acte de répartition

10 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

- 11.01** - Offre de service - sécurité incendie
12 - DOSSIERS RÉGIONAUX
 12.01 - Nomination des maires suppléants de la MRC des Etchemins
13 - DEMANDE DON / COMMANDITE
14 - DEMANDE D'APPUI
15 - CORRESPONDANCE
 15.01 - Invitation - Forum bioalimentaire régional
16 - DIVERS
 16.01 - Motion de remerciements
 16.02 - Lac-à-l'épaule - 12 et 13 mars 2026
17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-02 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2025

ATTENDU QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE BISSON,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMENT

03.01 Suivi au procès-verbal

-

Point d'information.

*** Arrivée de monsieur le maire Michel Bernard à 19h03 ***

2025-11-03 04 - Adoption des procédures d'élection

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a procédé à la mise à jour des procédures officielles encadrant la tenue des élections ;

ATTENDU QUE ces procédures visent à assurer la transparence, l'équité, la conformité et la saine gouvernance lors de l'élection des titulaires des postes concernés;

ATTENDU QUE le document intitulé « Procédures pour élections préfecture, suppléance et comités », annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, a été présenté aux membres;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du contenu de ces procédures et jugent opportun de les adopter;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil adopte officiellement les Procédures d'élection, telles que déposées.

QUE ces procédures entrent en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMENT

05 - ÉLECTION DU PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT ET DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC

Conformément à la loi, la directrice générale agit à titre de présidente d'élection. La directrice adjointe agit à titre de secrétaire d'élection. La présidente d'élection convient avec l'assemblée que l'on procède par voie de mise en nomination pour l'élection au poste de préfet et qu'il faut obtenir un minimum de 7 votes sur 13 au total, afin d'être élu à ce poste.

2025-11-04 05.01 Élection du préfet

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, la nomination de monsieur le maire Christian Chabot à titre de préfet.

La présidente d'élection demande s'il y a d'autres propositions. Comme il n'y a pas d'autres propositions, la présidente d'élection demande à monsieur Christian Chabot s'il accepte d'être mis en nomination, il accepte.

La présidente d'élection déclare monsieur Christian Chabot élu à titre de préfet de la MRC des Etchemins pour un terme de 4 ans.

Monsieur Christian Chabot préside la séance.

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-05 05.02 Élection du préfet suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE BISSON, la nomination de madame Rachel Goupil à titre de préfète suppléante.

La présidente d'élection demande s'il y a d'autres propositions.

Comme il n'y a pas d'autres propositions, la présidente d'élection demande à madame Rachel Goupil si elle accepte d'être mis en nomination.

Madame Rachel Goupil ayant acceptée d'être mise en nomination, la présidente d'élection la déclare élu à titre de préfète suppléante de la MRC des Etchemins pour un terme de 4 ans.

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-06 05.03 Abrogation du règlement 02-86 - Abolition du comité administratif

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC des Etchemins a été constitué par le règlement numéro 02-86;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC considère que cette structure ne répond plus adéquatement aux besoins actuels;

ATTENDU QUE la MRC souhaite se doter d'un comité mieux adapté à ses réalités et à ses besoins;

ATTENDU QUE le Conseil estime opportun d'abroger le règlement no 02-86;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUYDA DEBLOIS, MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN,
ET RÉSOLU

D'abolir le comité administratif de la MRC des Etchemins en abrogeant le règlement 02-86;

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-07 05.04 Crédit du comité d'orientation

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins a abrogé le règlement 02-86, abolissant ainsi que comité administratif, car sa structure ne répondait plus adéquatement aux besoins actuels;

ATTENDU QUE la MRC souhaite se doter d'un comité mieux adapté à ses réalités et à ses besoins afin de soutenir le conseil dans ses décisions;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité d'orientation permettrait d'assurer un appui structuré au conseil de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la création formelle d'un tel comité et d'en établir les paramètres généraux;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE LANTAGNE,
ET RÉSOLU

- DE CRÉER un comité désigné sous l'appellation « Comité d'orientation »;

- QUE le comité ait pour mandat :
 - d'analyser les divers dossiers, demandes d'aides financières ou d'appui de résolution qui lui sont soumis et de faire les recommandations au conseil;
- QUE le comité soit composé de cinq élus dont:
 - Le préfet et le préfet suppléant, désignés par résolution;
 - 3 élus, désignés par résolution;
 - La direction générale et la direction générale adjointe;
- QUE le comité se réunisse une fois par mois, mais qu'il peut tenir autant de séances qu'il est nécessaire à l'exercice de sa charge;
- QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-08 05.05 Membres des Comités

Les personnes suivantes sont nommées au sein des différents comités de la MRC pour une durée de quatre ans.

Comité d'orientation

Mise en candidature:

1. Monsieur Guyda Deblois propose Madame Joan Gagnon
2. Monsieur Christian Chabot propose Monsieur Alain Maheux
3. Monsieur Jean Tanguay propose Madame Luce Bisson
4. Madame Suzanne Campeau Guenette propose Monsieur Michel Bernard

Les membres du Conseil sont maintenant invités à voter puisqu'il n'y a que trois postes disponibles.

La présidente d'élection procède au dépouillement des votes et présente les résultats.

La présidente d'élection remercie les quatre candidats et déclare que les trois candidats qui feront partie du comité d'orientation, en plus du préfet et de la préfète suppléante sont:

1. Madame Joan Gagnon
2. Monsieur Alain Maheux
3. Monsieur Michel Bernard

Comité d'aménagement

Christian Chabot - préfet, Annie Labbé et Camil Cloutier

Comité de sécurité incendie

Alain Maheux, Michel Bernard et Annie Labbé

Comité de sécurité publique

Alain Maheux, Suzanne Campeau Guenette, Luce Bisson et Pierre Lantagne

Comité consultatif agricole (CCA)

Camil Cloutier, Jean Tanguay et Alex Veilleux

Comité d'investissement des Etchemins (CIE)

Christian Chabot - préfet

Comité de suivi PDZAA

Jean Tanguay

Comité directeur en changements climatiques

Dominique Charrière, Christian Chabot et Suzanne Campeau Guenette

Comité culturel

Rachel Goupil

Comité de promotion touristique

Joan Gagnon

Comité de développement territorial

Dominique Charrière, Christian Chabot et Alain Maheux

Comité de la ruralité et de la vitalisation

Joan Gagnon, Luce Bisson et Dominique Charrière

Comité de vigilance santé

Christian Chabot - préfet, Rachel Goupil et Joan Gagnon

Comité aviseur Réseau accès PME

Christian Chabot, Joan Gagnon et Luce Bisson

Comité du projet signature

Christian Chabot - préfet, Dominique Charrière et Pierre Lantagne

Comité de transport collectif

Alain Maheux

Comité des prix du patrimoine (Jury)

Michel Bernard

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-09 05.06 Désignation auprès d'organisme

Les personnes suivantes sont nommées pour représenter la MRC auprès des différents organismes pour une durée de quatre ans.

Comité consultatif régional- Chaudière-Appalaches - services de garde éducatifs à l'enfance

Alex Veilleux

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP)

Pierre Lantagne à titre de représentant/administrateur pour l'assemblée générale annuelle ainsi que le conseil d'administration

Camil Cloutier à titre de substitut

Corporation d'aménagement et de développement du Parc du Massif du Sud (CADMS)

Christian Chabot - préfet

Jean Tanguay - maire de la municipalité de St-Magloire

Dominique Charrière - mairesse de la municipalité de St-Luc

Luce Bisson - mairesse de la municipalité de Ste-Sabine - membre observateur

Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA)

Christian Chabot - préfet

Rachel Goupil - préfète suppléante

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC)

Dominique Charrière

L'Essentiel des Etchemins

Christian Chabot

Centre Universitaire des Appalaches (CUA)

Dominique Charrière

Transport autonomie Beauce-Etchemins

Alain Maheux

Cour municipale ville Saint-Georges (Saint-Benjamin, Saint-Prosper et Saint-Zacharie)

Alex Veilleux

Délégués de comté

Christian Chabot - préfet, Alex Veilleux et Suzanne Campeau Guenette

ADOPTÉE UNANIMENT

**06 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /
LÉGISLATION**

06.01 Administration

-

2025-11-10 06.01.01 Liste des comptes à payer

-

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil
et totalisant 376 571.12\$ incluant la rémunération du personnel,
soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de
cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances
de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMENT

06.01.02 État des encaissements et déboursés

-

État transmis avec l'avis de convocation.

2025-11-11 06.01.03 Prévision budgétaires 2026

-

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL
GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires
pour l'exercice financier 2026 au montant de 5 388 496 \$, tel que
déposé et présenté en ANNEXE au procès-verbal de cette
assemblée, et que les quotes-parts au montant de 2 409 192\$
soient réparties entre toutes les municipalités de la MRC, et
qu'elles soient ainsi imposées pour l'exercice financier 2026 selon
le tableau de répartition des quotes-parts déposé et présenté en
ANNEXE au procès-verbal de cette assemblée.

QUE le Conseil de la MRC autorise l'appropriation d'une somme
de 213 700 \$, à partir du surplus général non-affecté, afin
d'équilibrer les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se
terminant le 31 décembre 2026.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

2025-11-12 06.01.04 Calendrier des rencontres 2026

-
CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MICHEL BERNARD,
ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2026 qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 h 00 :

14 janvier 2026	11 février 2026	11 mars 2026
8 avril 2026	13 mai 2026	10 juin 2026
8 juillet 2026	12 août 2026	9 septembre 2026
14 octobre 2026 (ordinaire et budget)	25 novembre 2026	9 décembre 2026

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit et est publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-13 06.01.05 Contrat d'entretien ménager

-
ATTENDU QUE le renouvellement du contrat d'entretien ménager est prévu au 31 décembre 2025;

ATTENDU la soumission reçue de la compagnie d'entretien ménager, Maintenance E.C.I pour un montant de 23 400.00\$ plus taxes;

ATTENDU QUE les membres du Comité administratif recommandent d'accepter la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALEX VEILLEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte le contrat d'entretien ménager avec la compagnie Maintenance E.C.I jusqu'au 31 décembre 2026 au montant de 23 400.00\$ plus taxes.

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer le contrat d'entretien ménager.

ADOPTÉE UNANIMENT

2025-11-14

06.01.06 Signature de l'avenant à l'entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2027

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins, les MRC de la Chaudière-Appalaches, la Ville de Lévis, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont signé, le 29 août 2022, une entente sectorielle visant à positionner la Chaudière-Appalaches comme une région où la culture constitue un moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité;

ATTENDU QU'un premier avenant de prolongation a déjà été signé afin de poursuivre l'Entente jusqu'au 31 mars 2027;

ATTENDU QUE les parties souhaitent maintenant signer un nouvel avenant afin d'y intégrer la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) comme nouveau partenaire financier et signataire, de bonifier les contributions financières et de reporter la durée de l'Entente jusqu'au 29 août 2027;

ATTENDU QUE les sommes supplémentaires versées par les MRC proviennent de leur Entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), et que toute contribution des MRC dans ce cadre entraîne une contribution équivalente du MCC, doublant ainsi l'effet des investissements;

ATTENDU QUE les autres clauses de l'Entente sectorielle initiale demeurent inchangées et continuent de s'appliquer;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE PIERRE LANTAGNE,
ET RÉSOLU

1. D'autoriser la signature de l'avenant à l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches 2022-2027;
2. De prendre acte des modifications prévues, soit :
 - o l'ajout de la SODEC comme partenaire financier et signataire;
 - o la bonification des contributions financières des MRC et du MCC, rendue possible grâce aux Ententes de développement culturel conclues sur chaque territoire;
 - o la prolongation de l'Entente sectorielle jusqu'au 29 août 2027;

3. D'autoriser le préfet, monsieur Christian Chabot, à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins tout document relatif à cet avenant.

ADOPTÉE UNANIMENT

06.02 Ressources humaines

-

06.02.01 Lettre de démission - technicien en évaluation

-

Dépôt de la lettre

06.03 Législation

-

Aucun point

06.04 DIRECTION GÉNÉRALE

-

06.04.01 Informations de la directrice générale

-

- Réseau Accès PME

- Programmes RénoRégion et PAD

07 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2025-11-15

07.01 Signature de l'entente relative au Fonds régions et ruralité Volet 2 - Développement territorial et le Volet 3 - Vitalisation

ATTENDU QUE la déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité a été conclue le 13 décembre 2023;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, a confirmé le 7 avril 2025 le renouvellement du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE la nouvelle entente relative au Fonds régions et ruralité, plus précisément le Volet 2 – Développement territorial et le Volet 3 – Vitalisation, est maintenant disponible pour signature;

ATTENDU QU'une résolution d'autorisation de signature a été adoptée lors de la séance du Conseil du 14 mai 2025, désignant alors le préfet en fonction, monsieur Camil Turmel, à titre de signataire officiel de l'entente;

ATTENDU QUE le changement de titulaire à la préfecture nécessite l'adoption d'une nouvelle résolution afin d'autoriser le préfet ou la préfète actuellement en poste à signer ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALEX

VEILLEUX,
ET RÉSOLU

- QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le préfet, monsieur Christian Chabot, à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins, l'entente relative au Fonds régions et ruralité, plus précisément le Volet 2 – Développement territorial et le Volet 3 – Vitalisation.
- QUE le Conseil autorise également le préfet à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins tout autre document relatif au maintien de cette entente.

ADOPTÉE UNANIMENT

08 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

08.01 Intervention du préfet

-

Monsieur Christian Chabot a participé à l'inauguration de la tour du Mont Saint-Magloire

08.02 Intervention des membres des comités

-

Monsieur Alain Maheux: Comité de transport collectif

Madame Rachel Goupil: CA-CIUSS

09 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2025-11-16

09.01 Travaux d'entretien du cours d'eau sans nom

- tributaire de la rivière Famine, en la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford : Acte de répartition

ATTENDU le règlement numéro 144-23 relatif à l'établissement de quotes-parts relatives aux travaux effectués dans les cours d'eau dont la MRC des Etchemins a la compétence exclusive;

ATTENDU QUE le cours d'eau sans nom tributaire de la rivière Famine est un cours d'eau de compétence exclusive de la MRC des Etchemins en vertu de l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU la résolution numéro 2023-05-18 de la MRC des Etchemins autorisant la réalisation des travaux d'entretien prévus pour le cours d'eau sans nom tributaire de la rivière Famine, en la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford;

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant terminés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

D'accepter les frais d'entretien et les autres frais connexes

encourus pour les travaux du cours d'eau en titre, en la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, au montant total de 9 494,73 \$ et de répartir les frais auprès de la municipalité intéressée par ces travaux, soit la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

ADOPTÉE UNANIMENT

10 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun point

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2025-11-17

11.01 Offre de service - sécurité incendie

-

ATTENDU QUE le poste de technicien en prévention incendie de la MRC des Etchemins est vacant depuis le 3 novembre 2025;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'analyse de l'option de recourir aux services d'une firme externe;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une offre de service de la Ville de Beauceville afin que son directeur incendie assure une assistance à la coordination incendie de la MRC par fourniture de services;

ATTENDU QUE les tâches du directeur incendie, dans le cadre de cette entente, comprendront notamment :

- la mise à jour du schéma de couverture du risque en sécurité incendie;
- l'assistance à la directrice générale pour les demandes de formations destinées aux pompiers;
- la préparation et la complétion des documents requis par le ministère de la Sécurité publique (MSP) pour les demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE l'entente prévoit un total estimé de 73 heures consacrées spécifiquement à la mise à jour du schéma de couverture du risque en sécurité incendie, excluant les heures nécessaires pour les autres tâches prévues à l'entente;

ATTENDU QUE cette offre propose un taux horaire de 65,38 \$, indexé annuellement au coût réel, ainsi que des frais d'administration équivalents à 10 % de la facture annuelle;

ATTENDU QUE l'offre de service, jointe en annexe à la présente résolution, a été présentée aux élus lors d'une séance de travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCE
BISSON,
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte les termes et conditions de l'offre de service de la Ville de Beauceville.

QUE le préfet ainsi que la directrice générale soient et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE UNANIMENT

12 - DOSSIERS RÉGIONAUX

Aucun dossier

**2025-11-18 12.01 Nomination des maires suppléants de la MRC des
- Etchemins**

Saint-Cyprien: Monsieur Edouard Fournier

Sainte-Aurélie: Monsieur Maurice Morin

Saint-Prosper: Monsieur Jérôme Giguère

Saint-Louis: Madame Colette Brulotte

Saint-Zacharie: Monsieur Donald Lachance

Saint-Magloire: Monsieur Michel Durand

Sainte-Sabine: Monsieur Nathaniel Côté

Lac-Etchemin: Monsieur Guyda Deblois

Sainte-Rose: Madame Sylvia Fortin

Sainte-Justine: Madame Linda Gosselin

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande

14 - DEMANDE D'APPUI

Aucune demande

15 - CORRESPONDANCE

15.01 Invitation - Forum bioalimentaire régional

-

Dépôt de l'invitation

16 - DIVERS

2025-11-19 16.01 Motion de remerciements

-

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE ANNIE
LABBÉ,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins exprime ses remerciements au préfet ainsi qu'aux maires et mairesses sortant(e)s pour leur engagement et leur collaboration à l'avancement des dossiers traités tout au long de leur mandat. Le Conseil leur souhaite le meilleur succès dans la poursuite de leurs projets futurs.

ADOPTÉE UNANIMENT

16.02 Lac-à-l'épaule - 12 et 13 mars 2026

-

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-11-20

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE ANNIE LABBÉ,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE UNANIMENT

CHRISTIAN CHABOT
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE